

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
Nom commercial : 100 RED  
Numéro CE : 278-012-2  
Numéro CAS : 74869-22-0  
Type de produit : 649-484-00-0

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes de la substance : Lubrifiant ou combustible à usage industriel

Secteur d'utilisation : SU3 Utilisations industrielles : utilisation de substances en tant que telles ou en préparation sur sites industriels

1.2.2. Utilisation déconseillées : Lubrifiant pour le travail des métaux

1.2.2. Numéro d'enregistrement REACH : Substance valorisée exemptée d'enregistrement au titre de l'article 2.7.d

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Compagnie Française ECO HUILE  
BP 400064  
76170 LILLEBONNE - France T  
02.35.39.58.47 (Horaire de bureau)  
Service chargé des renseignements : [contact@ecohuile.com](mailto:contact@ecohuile.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Numéro d'urgence
France	ORFILA (INRS)	+33 (0)1 45 42 59 59
	Centre Antipoison et de Toxicovigilance ANGERS	+33 (0)2 41 48 21 21
	Centre Antipoison et de Toxicovigilance LILLE	+33 (0)8 00 59 59 59
	Centre Antipoison et de Toxicovigilance PARIS	+33 (0)1 40 05 48 48
	Centre Antipoison et de Toxicovigilance LYON	+33 (0)4 72 11 69 11

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes :



Mentions de danger H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence- intervention :

P301+P310 EN CAS D'INGESTION appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Symbole(s)



H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

# ECO HUILE 100 RED

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB : **PBT** : Non applicable – **vPvB** : non applicable

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Huile lubrifiante, huile de base non spécifiée

Nom	Identificateur de produit	Conc % pds	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Note
ECO HUILE 100 RED	(Numéro CAS) 74869-22-0 (Numéro index) 649-484-00-0 (Numéro CE ) 278-012-2	100%	Asp. Tox., 1 ; H304	L

Combinaison complexe d'hydrocarbures. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbone se situe dans la gamme C15-C50.

Note L : La classification comme cancérigène ne s'applique pas car il est établi que la substance contient moins de 3% d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346

### Composants remarquables

Sans objet

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : De préférence : eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO2). Sable  
Agents d'extinction déconseillés : Jet d'eau à grand débit. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Dégageant de fumées. Oxydes de soufre. Aldéhydes. En case de combustion : libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants p.ex. : monoxyde de carbone – dioxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Evacuer la zone.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Protection en cas d'incendie : Appareil respiratoire autonome. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.  
Equipement de protection : Porter un équipement de protection respiratoire.  
:

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Appareil de protection respiratoire. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

# ECO HUILE 100 RED

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Equipement de protection du personnel.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.  
Eviter la formation d'aérosols

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.  
Température de stockage : température ambiante.  
Produits incompatibles : Agents oxydants, fortes. Bases fortes. Acides forts.  
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### ECO HUILE 100 RED (74869-22-0)

Valeurs seuils à surveiller par poste de travail :

France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> / 15 min
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	<5 mg/m <sup>3</sup> / 8h

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures générales de protection et d'hygiène :** Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail  
Conserver à part les vêtements de protection.

#### Equipement de protection individuelle :

Eviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains :



Porter des gants de protection

**Matériau des gants :** le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Matériaux conseillés : caoutchouc

**Temps de pénétration du matériau des gants :** le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Protection oculaire :



Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

#### Protection des voies respiratoires :

Porter un masque adéquat.

# ECO HUILE 100 RED

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Autres informations :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Ambré.
Odeur	: Caractéristique hydrocarbures.
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 200 °C
Température d'auto-inflammation	: > 250 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: < 0.013 kPa à 20°C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 860 kg/m <sup>3</sup> à 15°C
Solubilité	: Eau: négligeable
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 14 - 17 cSt 40°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 9.3. Informations concernant les classes de dangers physiques

Substance et mélanges explosibles :	néant
Gaz inflammables :	néant
Aérosols :	néant
Gaz comburants :	néant
Gaz sous pression :	néant
Liquides inflammables :	néant
Matières solides inflammables :	néant
Substances et mélanges auto réactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto échauffants	néant
Substances et mélanges dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

# ECO HUILE 100 RED

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
Aucune réaction dangereuse connue

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Base d'Évaluation : L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

La classification cancérigène (H350) ne s'applique pas, la substance contenant moins de 3% d'hydrocarbures aromatiques polycycliques déterminés par la méthode IP 346

Voies d'exposition : Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.

Toxicité Orale Aiguë : Estimé faiblement toxique : LD50 (rat) > 5000 mg/kg,

Toxicité Dermique Aiguë : Estimé faiblement toxique : DL50 (lapin) > 2000 mg/kg

Toxicité par inhalation : CL 50 (rat) > 5 mg/kg

N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation aiguë dans des conditions normales d'utilisation.

Irritation cutanée/ : Possibilité d'irritation légère.

Lésions oculaires : Possibilité d'irritation légère.

Irritation des Voies : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut causer une irritation des voies respiratoires

Mutagénicité : Considéré comme ne présentant pas de risque mutagène.

Cancérogénicité : Estimé non cancérigène. Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se sont avérés non cancérigènes dans des études par induction de la peau sur l'animal. Les huiles minérales hautement raffinées ne sont pas classées comme étant cancérigènes par l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (AIRC).

Propriétés perturbant le système endocrinien : la substance n'est pas comprise

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### ECO HUILE 100 RED (74869-22-0)

Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### ECO HUILE 100 RED (74869-22-0)

Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable vPvB : Non applicable

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres indications écologiques : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations même en petite quantité.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Emballages non nettoyés :

: Évacuation conformément aux prescriptions légales.  
Produits de nettoyage recommandés : absorbants

# ECO HUILE 100 RED

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

##### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### 14.7. Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de

REACH Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# ECO HUILE 100 RED

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Date de la version précédente : 03/01/2020

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*